



**OSADOC**

**Siège Social : Mairie de Grabels**

**1, place Jean JAURES**

**34790 GRABELS**

**Mail : [osadoc.asso@gmail.com](mailto:osadoc.asso@gmail.com)**

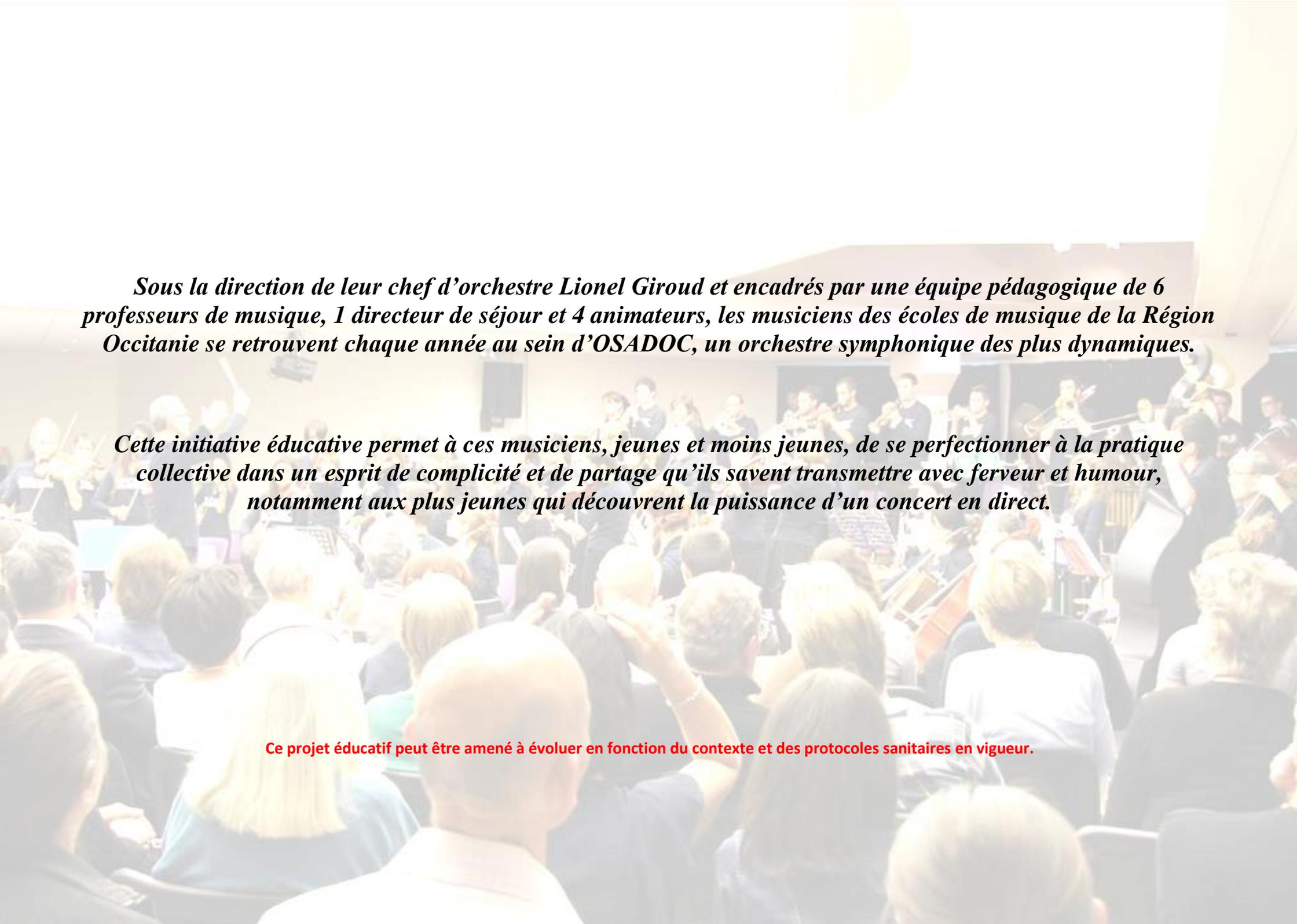
**Tel : 06.52.60.90.85**

# Séjour du 25 au 30 avril 2022



**Au Village Vacances « Le Lazaret »  
(Commune de Sète, Hérault)**

## **Projet Éducatif 2022**

A photograph of a symphony orchestra performing on a stage. The musicians are seated in rows, playing various instruments including violins, violas, cellos, and double basses. A conductor is visible at the front of the stage. The audience is seated in the foreground, facing the stage. The lighting is warm and focused on the performers.

*Sous la direction de leur chef d'orchestre Lionel Giroud et encadrés par une équipe pédagogique de 6 professeurs de musique, 1 directeur de séjour et 4 animateurs, les musiciens des écoles de musique de la Région Occitanie se retrouvent chaque année au sein d'OSADOC, un orchestre symphonique des plus dynamiques.*

*Cette initiative éducative permet à ces musiciens, jeunes et moins jeunes, de se perfectionner à la pratique collective dans un esprit de complicité et de partage qu'ils savent transmettre avec ferveur et humour, notamment aux plus jeunes qui découvrent la puissance d'un concert en direct.*

**Ce projet éducatif peut être amené à évoluer en fonction du contexte et des protocoles sanitaires en vigueur.**

# Table des matières

I. Statut et vocation de l'Orchestre Symphonique Amateur D'OCcitanie (OSADOC)	Page 4
II. Objectif	Page 5
III. Démarche citoyenne et implication des jeunes dans le projet	Page 6
IV. Moyens mis en œuvre	Page 10
V. Mesures prises par l'organisateur pour être informé des conditions du séjour	Page 15



## I. Statut et vocation de l'Orchestre Symphonique Amateur D'OCcitanie (OSADOC)

L'association OSADOC (Orchestre Symphonique Amateur D'OCcitanie) est la nouvelle forme prise par l'ex-ODAH (Orchestre Départemental Amateur de l'Hérault), initié et géré de 2005 à 2014 par Hérault Musique Danse. Les politiques d'aides culturelles ayant changé, les musiciens de l'orchestre ont choisi de relever le défi afin de poursuivre l'aventure musicale : ils ont créé cette nouvelle association, permettant à l'initiative de continuer à exister, en toute autonomie.

OSADOC a pour mission de favoriser l'éducation musicale orchestrale et la pratique de la musique symphonique par des musiciens amateurs, encadrés par des professionnels, à travers l'organisation et la mise en œuvre de séjours musicaux, de répétitions et de concerts.

Dans le respect de la réglementation et de la législation en vigueur, liées à l'accueil et au bon déroulement de ce type d'activité pour ce public spécifique, comprenant majoritairement des mineurs, l'association fait appel à un certain nombre de personnes titulaires des compétences obligatoires.

Dans ce cadre, l'association peut être conduite à exercer des activités économiques, telles que facturation (concerts, séjours...), embauche de personnels éducatifs et d'animation ou encore d'encadrement musical.

Sa principale ambition est de permettre aux musiciens qu'elle accueille de se faire plaisir, en jouant de la musique en orchestre symphonique, pour donner du plaisir au plus large auditoire, venu les écouter en concert.

L'orchestre Symphonique Amateur D'OCcitanie participe donc à la **démocratisation de l'accès à la pratique musicale** en amateur et à la création de liens entre amateurs et professionnels.

## II. Objectif

L'OSADOC a pour ambition de permettre aux instrumentistes amateurs de l'Hérault de jouer au sein d'un orchestre de qualité en leur offrant un encadrement professionnel, et de développer ainsi leurs compétences musicales et leur sensibilité, tout en mettant en avant des compositeurs régionaux contemporains, par la commande d'œuvres originales. L'OSADOC apparaît comme un espace d'échanges musicaux avec une vraie exigence artistique où se côtoient plusieurs générations. Après deux saisons annulées pour raison de crise sanitaire (Covid-19), l'année 2022 est la 12<sup>ème</sup> édition de l'orchestre avec un effectif symphonique, mais aussi la 16<sup>ème</sup> édition depuis la création de l'ODAH.

Cette année, 55 musiciens, **dont 35 mineurs âgés de 11 à 17 ans et 10 jeunes majeurs âgés de 18 à 25 ans**, sont d'ores et déjà inscrits au sein de ce **projet intergénérationnel d'éducation musicale en orchestre symphonique**. Projet dont le cœur de recrutement s'opère sur un très grand nombre de conservatoires et d'écoles de musique, répartis à travers tout le département de l'Hérault.

La particularité de l'ensemble tient dans son fonctionnement : pendant une semaine, du 25 au 30 avril 2022, les membres se retrouvent « en immersion » pour travailler le programme de l'année. Deux répétitions préalables permettent aux musiciens de se rencontrer en amont du séjour. En fin de séjour, plusieurs concerts sont donnés gratuitement à travers le département, notamment dans des communes rurales, où l'orchestre participe à une offre culturelle de qualité et promeut la cohésion sociale, **notamment en direction d'un public jeune**.

Pour 2022, le programme sera basé sur les musiques de film, la musique classique, le jazz et intégrera également une composition de Damien SALENÇON, commandée et composée spécialement pour l'orchestre.



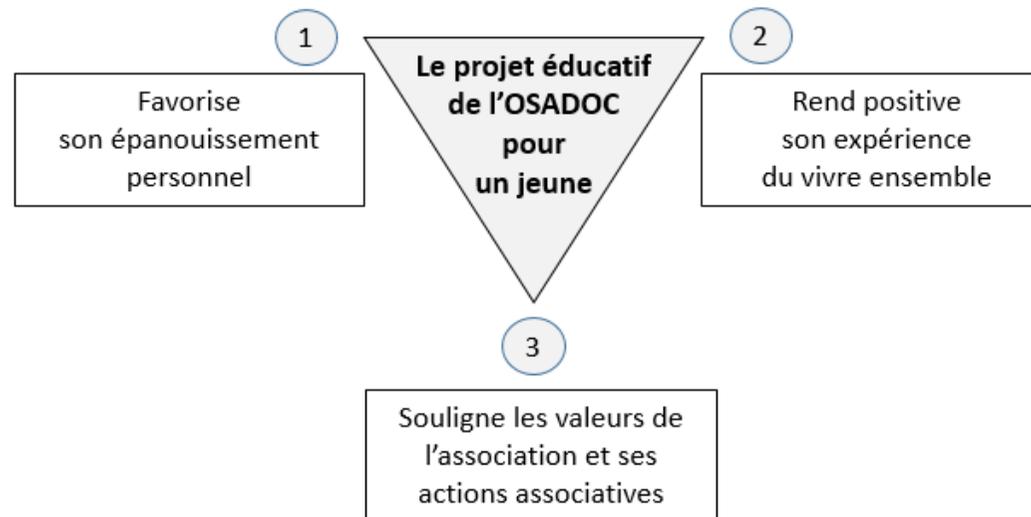
### III. Démarche citoyenne et implication des jeunes dans le projet

#### A. Préambule

La satisfaction du jeune accueilli lors des séjours organisés par l'OSADOC, ainsi que celle de sa famille qui nous le confie, répond à deux objectifs poursuivis par notre association :

- Favoriser son épanouissement personnel et
- Rendre positive son expérience du vivre ensemble.

Sur un temps court, d'une semaine ou deux, nous voulons lui faire passer un temps de vacances inoubliable, fait de musique, de rencontres, de jeux, de découvertes, et lui donner l'envie de revenir. **Participer au projet de l'OSADOC, c'est embarquer pour une incroyable aventure humaine et artistique !**



## B. Favoriser son épanouissement personnel

**Notre association a le souci de contribuer à l'épanouissement de chaque jeune accueilli. Nos équipes d'animation s'engagent ainsi, lors de son séjour, à créer un environnement et une ambiance, de nature à :**

- Le RASSURER (vigilance des équipes d'animation, règles de vie et de fonctionnement du groupe, liberté contrôlée, liens familiaux préservés) ;
- Déclencher sa JOIE DE VIVRE (musique, jeux, sourire, rire, activités sportives, convivialité) ;
- Susciter sa CURIOSITÉ (envie de savoir, de voir, de découvrir, de jouer) et ses CAPACITÉS CRÉATIVES (artistiques et notamment musicales) ;
- L'amener à MIEUX SE CONNAÎTRE (confiance en soi, tester ses limites, cerner ses centres d'intérêts) ;
- L'inviter au PARTAGE (s'ouvrir aux autres) ;
- Lui faire prendre conscience de sa RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE envers lui-même (sa sécurité, sa santé : sommeil, hygiène corporelle et alimentaire) et envers les autres (apprentissage de l'autonomie, gestion du temps libre, politique du choix).

**La politique du choix** permet aux jeunes d'être acteurs de leurs vacances, en décidant de la nature des activités qui les concernent. Ils développent ainsi leur capacité démocratique et leur faculté d'émettre un jugement. Ils portent leurs projets et sont force de proposition dans la réalisation du séjour. Investissement et engagement sont ainsi expérimentés.

## C. Rendre positive son expérience du vivre ensemble

**L'expérience quotidienne de la vie en groupe n'est pas toujours vécue avec bonheur par les jeunes. Notre association veille donc à ce que ce temps de vie en collectivité soit le plus positif possible. C'est le rôle des équipes qualifiées de direction et d'animation de :**

- Lui prouver LA FORCE DU GROUPE (enthousiasme communicatif, créativité, prise d'initiatives) ;
- Lui démontrer L'EFFET BÉNÉFIQUE DE LA SOLIDARITÉ (entraide, esprit collaboratif de l'orchestre symphonique) ;
- Lui faire COMPRENDRE LES DIFFERENCES pour MIEUX LES ACCEPTER (découverte enrichissante de l'autre, temps d'échange d'expériences) ;
- L'impliquer dans l'orientation de la VIE QUOTIDIENNE du séjour (donner son avis, argumenter son point de vue, comprendre celui des autres) ;
- Le faire PARTICIPER AUX DÉCISIONS (choix) et à L'AUTO-GESTION des activités (faisabilité technique et budgétaire, autonomie, respect des décisions collectives).

Cet apprentissage de la citoyenneté se concrétise par la pratique quotidienne du « forum » en petits et grands groupes. Chacun est appelé une nouvelle fois à être acteur de son séjour, c'est un enjeu essentiel de l'harmonie au sein des groupes.

#### **D. S'appuyer sur les valeurs et la vie de l'association**

**L'association OSADOC s'inscrit au service de l'éducation populaire des jeunes et s'attache à leur transmettre - même sur un temps court - les valeurs fortes liées à la pratique musicale collaborative en orchestre symphonique : s'écouter les uns les autres, l'intervention des uns soutenant et renforçant l'action des autres, construire collectivement et partager une expression artistique positive de qualité, être en rythme et en harmonie, dans la musique... Comme dans la vie !**

**Soucieuse d'entretenir des liens entre les générations** et de perdurer, grâce au renouvellement de son organisation,

- **l'association sensibilise les jeunes à ses valeurs** d'engagement, de convivialité, de volontariat et de bénévolat, de transmission intergénérationnelle (du jeune musicien à l'animateur BAFA ou au chef de pupitre, du directeur BAFD au membre du bureau de l'association ou de son Comité Technique & Artistique) ;
- **elle propose ainsi des séjours musicaux associatifs et intergénérationnels.**

#### **1°) OSADOC, acteur d'éducation populaire, dans une démarche d'économie sociale et solidaire :**

Depuis son origine, l'association milite en faveur d'une économie sociale et solidaire, et adopte une démarche citoyenne d'éducation populaire :

- **Le strict respect des réglementations et des règles de sécurité ;**
- **Une politique de prix accessibles** au plus grand nombre ;
- **Le recours au maximum aux ressources locales et bénévoles** : familles, partenaires financiers, prestataires,... ;
- **La mixité sociale et générationnelle au sein de l'orchestre ;**
- **Le respect des convictions personnelles** : l'association respecte la liberté individuelle de convictions de chacun. Fidèle au principe de laïcité, elle garantit la liberté de conscience de ses adhérents.

## 2°) Education musicale, culturelle et artistique :

L'association accorde une place particulière à l'éveil et l'ouverture artistique, le programme musical proposé chaque année se voulant à la fois éclectique et exigeant, dans la volonté de faire progresser chaque participant dans sa propre pratique instrumentale. **La découverte et la pratique de l'art ont des vertus éducatives évidentes qui facilitent l'épanouissement de l'individu et encouragent le vivre ensemble.**

L'art permet en effet :

- ✓ D'appréhender de nouveaux moyens d'expression, de comprendre ses émotions et de communiquer avec le monde ;
- ✓ D'aiguiser son esprit critique, au contact du beau : chacun se construit une opinion, en prenant conscience de ses goûts et préférences, les défendant au sein du groupe ; l'art est donc une école qui fait grandir l'individu ;
- ✓ De développer ses talents et sa sensibilité, de s'affirmer, de prendre confiance en soi par la pratique de l'interprétation, l'improvisation, la création, la composition, la construction collaborative ;
- ✓ De découvrir et développer **la richesse des qualités humaines permettant d'appréhender la pratique musicale en orchestre symphonique** : concentration, écoute de l'autre et de soi-même à travers l'autre, organisation et objectifs à atteindre, sens de l'effort récompensé, progression dans ses propres capacités, adaptation, valorisation, souci des autres, entraide dans le groupe, acceptation de l'échec : tremplin pour rebondir, partage des réussites, richesse des rencontres instrumentales et de la diversité des expressions musicales ;
- ✓ De partager cette expression musicale, créative et positive, plus que jamais enthousiasmante, fruit d'un travail collaboratif, à un large public ;
- ✓ De se sentir ainsi en harmonie avec les autres dans la musique, comme dans la vie.

Le « vivre » et le « faire » ensemble apparaissent alors revêtus de bonheur, de joie, de plaisir, de bonne humeur, d'écoute et de respect.



## IV. Moyens mis en œuvre

### A. Locaux et espaces utilisés :

Le séjour s'effectue du 25 au 30 avril 2022 au Village Vacances « Le Lazaret » à Sète. Ce centre offre sur un même site : l'hébergement, la restauration et les locaux de répétition, le tout dans un cadre très agréable et sécurisé (parc boisé de 3 hectares, équipements sportifs et accès à la plage).

### B. Budget de fonctionnement :

BUDGET PREVISIONNEL NET			
CHARGES		PRODUITS	
Frais de personnels pédagogiques	18 000 €	Droits d'inscription et cotisations	14 870 €
Séjour : hébergement, pension complète	16 500 €	Partenariat communes accueil concerts	7 900 €
Transport, partitions, frais SACEM, assurance, communication et divers	10 220 €	Subventions Conseils Départemental et Régional	8 000 €
		Sponsors, dons et mécènes	13 950 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 720 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44 720 €</b>

## C. Équipe :



La **direction artistique** est assurée par Lionel GIROUD, chef d'orchestre, titulaire de deux diplômes d'État et d'une Maîtrise de musicologie. Enseigne au Conservatoire à Rayonnement Départemental de BÉZIERS et coordonne le dispositif « Démon » au Conservatoire à Rayonnement Régional de MONTPELLIER.

Les **chefs de pupitres** sont tous professeurs en conservatoire ou en école de musique :

- **Violon** : Eugénie LOISON, Professeure de violon à l'école de musique intercommunale de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à GIGNAC ainsi qu'à PEZENAS.
- **Alto** : Blandine MOREAU, Professeure d'alto au Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand NARBONNE (11).
- **Violoncelle, contrebasse** : Marie GISCLARD, Professeure de violoncelle aux écoles de musique de CASTRIE, PIGNAN, ST-GELY DU FESC et GRABELS au sein du territoire de la Métropole MONTPELLIER Méditerranée.
- **Saxophone, trompette, cor, trombone, tuba** : Benjamin BLANCHIN, Corniste à la Musique des équipages de la Flotte à TOULON et Professeur de Cor à la maison de la musique de MARSEILLE (13).
- **Flûte, clarinette, hautbois, basson** : Serge ROCAMORA, Professeur au Conservatoire à Rayonnement Régional de MONTPELLIER.
- **Percussions** : Romain BAUDRY, Professeur au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de PALAISEAU et WISSOUS (91).

**Équipe d'animation** : En dehors des temps d'activité par pupitre ou en orchestre, l'encadrement et l'animation des préados et ados sont réalisés 24h/24 tout au long du séjour par une équipe de trois animateur.trice.s, titulaires du BAFA et un.e stagiaire en cours de formation BAFA, qui effectuera son stage pratique. Cette équipe étant elle-même placée sous la responsabilité d'un directeur de séjour, David SEIGNOBOS, titulaire du BAFD et du PSC1, qui assurera également le rôle d'assistant sanitaire.



## D. Planning :

Le dimanche 13 mars 2022 : première répétition pour les cordes seulement, de 9h30 à 16h30 à l'antenne du CRR de Cournonterral.

Le dimanche 10 avril 2022 : deuxième répétition pour tous les musiciens, de 9h30 à 16h30 à la maison du temps libre de Palavas-les-Flots.

### Programme du séjour, du 25 au 30 avril 2022 :

	Lundi 25 avril	Mardi 26 avril	Mercredi 27 avril	Jeudi 28 avril	Vendredi 29 avril	Samedi 30 avril	Dimanche 1 <sup>er</sup> mai
<i>Matinée</i>	9h : Accueil des musiciens 9h30 : Travail par pupitre	Travail par pupitre	Travail par pupitre	Tutti	Tutti	Libération des chambres	
<i>Après-midi</i>	Tutti	Tutti	Animation / Temps libre	14h00 : Tutti 16h00 : Raccord 18h00 : Générale en public	16h00* : Raccord 18h00 : concert n°1	16h00* : Raccord 18h00 : concert n°2	16h00* : Raccord 18h00 : concert n°3
<i>Soirée</i>	Animation	Animation	20h30 : Filage	Animation	Animation	Retour en famille	

\*Horaires identiques pour les concerts n°4, 5 et 6 des vendredi 06, samedi 07 et dimanche 08 mai 2022.

## E. Modalités tarifaires :

Il est demandé une participation dégressive aux musiciens. Cette participation est au maximum de 324 €\* (adultes), 306 €\* (étudiants) et 285 €\* (mineurs de moins de 18 ans au 25 Avril 2022) et elle comprend :

- les trajets en bus pour les 2 premiers concerts,
- les frais pédagogiques (2 journées complètes de répétitions préalables, une semaine de séjour à raison de 6h de répétitions par jour),
- l'hébergement (par chambre de 2, 3 ou 4 lits) et les repas lors de la semaine de séjour,
- les partitions,
- le T-shirt de l'OSADOC.

Pour prendre part aux activités organisées par l'association (séjour au Lazaret, répétitions, concerts...), les musiciens doivent être membres adhérents de l'association (cotisation de 15 €).

*\*Soit une participation inchangée et identique aux saisons passées (merci à nos sponsors).*

## F. Conventions de partenariat :

Six conventions sont passées avec les communes qui reçoivent l'orchestre.

### ► **Concerts envisagés en 2022 :**

L'OSADOC se produira en concert, **notamment en direction d'un public jeune** (*tous les concerts auront lieu à 18h00*) :

- Vendredi 29 avril 2022 à Murviel-lès-Béziers
- Samedi 30 avril 2022 à Lamalou-les-Bains
- Dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022 au Grau du Roi
- Vendredi 06 mai 2022 *Lieu à déterminer*
- Samedi 07 mai 2022 à Assas
- Dimanche 08 mai 2022 *Lieu à déterminer*

## G. Outils d'information et de relations avec les familles :

Des newsletters sont envoyées régulièrement aux familles (et à tous les adhérents de l'association) afin de les informer, tout au long de l'année, des actualités de la vie associative : comptes rendus des réunions des membres du Bureau, recherche de nouveaux partenaires, collectes de dons, dates et lieux des concerts, Assemblée Générale...

Les inscriptions à l'orchestre démarrent à la mi-octobre et sont validées mi-décembre par le Comité Technique & Artistique.

Les **informations pratiques** et **règles de fonctionnement commun durant les répétitions préalables et le séjour au Lazaret** sont alors transmises et tous les musiciens - mineurs comme majeurs - doivent avoir remis l'intégralité des documents demandés, dûment complétés, acceptés et signés, dès le premier règlement financier à l'OSADOC.

Les **fiches sanitaires de liaison** sont transmises aux parents des musiciens mineurs et doivent être remises, dûment complétées et signées, à la même date.

Ce premier règlement donne également droit au téléchargement des partitions sur le site internet de l'OSADOC.

L'ensemble de ces démarches intervient avant la première répétition des cordes du 13 mars 2022.

La réussite du projet demande une véritable implication et une assiduité exemplaire de la part de tous les musiciens. L'engagement des musiciens s'étend du téléchargement des partitions au dernier concert du dimanche 08 mai 2022. L'engagement au séjour, ainsi qu'aux six concerts, doit être total et indéfectible.

Des nouvelles du séjour et photos des répétitions et concerts sont mises en ligne sur le [site internet de l'OSADOC](#), ainsi que sur les réseaux sociaux, [Facebook](#) et [Instagram](#). Des vidéos des concerts sont également publiées sur la [chaîne Youtube](#) de l'association. L'inscription du musicien vaut cession de ses droits à l'image, dans le cadre restreint des activités et publications contrôlées par l'association.



## V. Mesures prises par l'organisateur pour être informé des conditions du séjour

Les membres du Bureau et du Comité Technique & Artistique de l'association OSADOC assureront une présence quotidienne sur les lieux de répétitions préalables, les 13 mars et 10 avril 2022, sur les lieux du séjour au Lazaret, du 25 au 30 avril, et lors des 6 concerts.

Également, Théo CHQIRIBA, Président de l'association, sera particulièrement présent durant le séjour, lors de la réception des musiciens, de l'attribution des chambres et du départ du groupe. Une inspection préalable des locaux et des chambres sera effectuée par le directeur du séjour.

**Fait à Grabels, réactualisé le 7 novembre 2021.**

Théo CHQIRIBA,  
Président de l'association



Lionel GIROUD,  
Directeur Artistique



David SEIGNOBOS,  
Directeur du séjour

